

Stage en entreprises II

UE 85

CATEGORIE : TECHNIQUE

SECTION : Sciences Industrielles

OPTION : Biotechnologie Pharmaceutique

Année : BLOC 5

Acronyme : TLU52BPSTAG

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : **MASSON A. - annick.masson@cnldb.be**

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : CASCIATO Stefano - stefano.casciato@cnldb.be
DEKERCKHEER Catherine - c.dekerckheer@cnldb.be
GICQUEL Etienne - etienne.gicquel@cnldb.be
LIEGEOIS Sophie - sophie.liegeois@cnldb.be
PIETERCELIE Anne - anne.pietercelie@cnldb.be

Nombre d'heures : 120 h

Nombre de crédits : 10 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle :

Période : Q2

Cadre européen de certification : Niveau 7

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le master en **Sciences Industrielles Biotechnologie Pharmaceutique** est capable de :

- Prendre contact et dialoguer avec les partenaires industriels, académiques ou commerciaux afin de mener à bien un projet,
- Rédiger des rapports, fiches techniques, protocoles ou manuels d'utilisation en les rendant accessibles et adaptés au public cible,
- Communiquer de manière adéquate en fonction du public,
- Seul ou en groupe, d'organiser son temps, de planifier son travail et de respecter les délais en tenant compte des priorités et des moyens,
- S'intégrer, de collaborer activement et de gérer l'équipe (pluridisciplinaire),
- Mobiliser, de compléter et d'actualiser de manière critique, individuellement ou en groupe, ses connaissances notamment sur base de recherches bibliographiques et d'informations connexes,
- Faire preuve de réflexivité, d'assumer la responsabilité de ses choix et de s'autoévaluer dans le cadre de ses projets,
- S'identifier, de traiter et de synthétiser les données pertinentes pour ses projets scientifiques,
- Concevoir des protocoles expérimentaux pour des dosages, des synthèses, ou des préparations d'échantillons,
- A partir d'une analyse critique d'une situation spécifique au domaine industriel, d'élaborer des procédures pour la conception, le dimensionnement, la mise en œuvre et l'optimisation de procédés des industries chimiques et biochimiques,
- Estimer les coûts, la rentabilité d'un projet et d'établir un budget,
- Assurer le suivi d'un processus et d'introduire les actions correctives en fonction des résultats,
- Utiliser de manière appropriée les techniques expérimentales (tests, mesures ou réglages), les outils informatiques et scientifiques permettant de résoudre des problèmes complexes et de réaliser un projet de l'industrie chimique ou biochimique.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

L'ensemble du cursus suivi précédemment (Blocs 1 à 5)



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Stage en entreprise :

Objectifs :

Tout programme d'études menant à un grade académique de deuxième cycle comprend un stage en entreprises en fin d'études. Considéré comme une première insertion professionnelle, le stage a pour but de former l'étudiant à l'exercice de la profession à laquelle le préparent ses études d'ingénieur en sciences industrielles, par l'accomplissement de tâches relevant de ladite profession.

Contenu :

Le contenu du stage est défini par le maître de stage de l'entreprise/laboratoire qui accueille l'étudiant et l'enseignant référent.

Une liste d'entreprises/laboratoires d'accueil est proposée aux étudiants par le corps professoral en début d'année académique. L'étudiant peut opter pour une entreprise/laboratoire de cette liste ou proposer un autre lieu de stage (qui devra alors être approuvé par l'enseignant référent).

Le stage (d'une durée de 6 semaines) peut être réalisé en milieux professionnels privés (entreprises) ou académiques (universités, centres de recherches,...), en Belgique ou à l'étranger.

Le stage débute le lundi 4 février 2019 et se termine le vendredi 15 mars 2019.

La convention de stage en triple exemplaire (signée par l'étudiant et l'entreprise/laboratoire d'accueil + analyse de risques) est à déposer, par l'enseignant référent, au responsable de l'UE STAGE qui les transmettra au secrétariat au plus tard le vendredi 14/12/2018.

Après signature des conventions par la direction, le responsable de l'UE STAGE remettra aux enseignants référents deux exemplaires, dont un exemplaire est à envoyer à l'entreprise/laboratoire qui accueille l'étudiant et l'autre exemplaire à remettre à l'étudiant.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Stage en entreprise :

Mise en situation

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Stage en entreprise	120	0	100%	0%	0%	0%	0%	70%	0%	30%	0%	70%	0%	30%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La partie expérimentale pratique est évaluée à travers la grille d'évaluation (téléchargeable sur le CNLdB). Cette grille est remplie par le maître de stage en concertation étroite (menant à un consensus) avec l'enseignant référent. La note finale de l'évaluation continue est envoyée par le maître de stage à l'enseignant référent au plus tard le 13/05/2019.

Le rapport de stage, rédigé par l'étudiant et approuvé par le maître de stage, est remis à l'enseignant référent au plus tard le 23/04/2019.

L'enseignant référent évalue le rapport écrit et pondère sa note avec celle du maître de stage.

L'enseignant référent communique la note finale du stage au responsable de l'UE STAGE au plus tard le 27/05/2019.

Justifier la NR en 2de session :

La partie expérimentale pratique est évaluée à travers l'"évaluation continue". Elle représente 70 % de la note globale du stage et n'est pas remédiable.

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

L'UE est réussie si la note finale est de 10/20.

Le rapport écrit, rédigé dans un français correct, se structurera comme suit : page de garde normalisée (téléchargeable sur le CNLdB), remerciements, table des matières, liste des abréviations si nécessaire, introduction (présentation de l'entreprise/laboratoire et contexte du stage), but(s) et objectif(s) du stage, matériel et méthodes ou moyens mis en oeuvre, résultats et discussion, conclusions du travail et apports à la formation. Page de garde exceptée, toutes les pages seront numérotées.

L'étudiant veillera à référencer tous les documents consultés selon les règles de citation de sources et références bibliographiques.

Tout au long de la réalisation de son stage, l'étudiant ne commet aucun plagiat au sens de l'article 6.5 du RGEE de la HELdB (2018-2019).

Pour les étudiants effectuant leur stage à l'étranger, un rapport écrit rédigé en anglais sera accepté.

Dans le cadre d'un stage "confidentiel", seules les pratiques suivantes peuvent être utilisées pour l'établissement du rapport écrit et ce, dans les limites de la nécessité définie avec l'enseignant référent : utilisation de codes (catalyseur A, précurseur III,...) pour désigner des espèces chimiques ou des parties de modes opératoires dans la précision du contexte du travail. Il est toutefois souhaité que tout ce qui peut être précisé le soit, dans l'intérêt de l'examen académique du travail.

Le travail écrit sera imprimé et relié par l'étudiant en 2 exemplaires. Ceux-ci seront transmis, par l'étudiant, le 23/04/2019 au maître de stage (1) et à l'enseignant référent (1).

Un exemplaire supplémentaire non relié sera également déposé par l'étudiant, sous enveloppe, au secrétariat.

Dates d'intérêt Résumé	
Remise des conventions de stage	14/12/2018
Période du stage	Du 04/02/2019 au 15/03/2019
Remise du rapport de stage à l'enseignant référent	23/04/2019
Remise de la note d'évaluation du maître de stage à l'enseignant référent	13/05/2019
Remise de la note finale par l'enseignant référent au responsable de l'UE STAGE	27/05/2019

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Stage en entreprise**, l'étudiant est capable de :

- S'intégrer dans une équipe professionnelle dans le respect de la hiérarchie et des codes de conduite internes à l'entreprise,
- S'organiser et de gérer son travail quotidien en toute autonomie,
- Appliquer les notions théoriques acquises dans son cursus,
- Analyser et critiquer ses résultats,
- Faire preuve d'initiative,
- Rédiger un rapport de stage complet et compréhensible.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Stage en entreprise :

A définir pour chaque stage selon le sujet.

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Stage en entreprise :

A définir pour chaque stage selon le sujet.